Image not found or type unknown

Revision prestation compensatoire

Par **Mmimi**, le **03/01/2019** à **07:42**

Bonjour Maitre,
Creanciere d'une PC suite divorce prononcé en 2015, je suis au chômage depuis debut divorce avec alternance de periodes travaillees. A ce jour au 02 02 en fin de droits chômage non indemnise je n'ai plus aucun revenus et suis non eligible aux apl, rsa ou AAh ... Situation ubuesque mon ex mari mis au courant par ma fille m'ignore donc impossible de convenir d'une demande de revision e .commun urgent merci car ca fait 7 ans que je vis comme ca et tous les 3 ans je syis sans aides ... Et mtaintenant je n'ai plus aucune economie cordialement

Par **youris**, le **03/01/2019** à **16:31**

bonjour,
ce qui compte pour l'établissement de la prestation compensatoire, c'est la situation des époux au moment du divorce et non après.
si votre mari vous paie la rente prévue par le divorce, et que vous voulez qu'elle soit augmentée, vous devez saisir le JAF.
voir ce lien:
https://www.alexia.fr/fiche/4468/comment-est-elle-revisee.htm
salutations

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés